

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs du pôle BMS pour l'utilisation de la plateforme génomique fonctionnelle sont fixés conformément à l'annexe jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de la composante et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 15 avril 2024



Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

22 AVR. 2024

Plateforme Génomique Fonctionnelle

Tarifs - 2024

	Tarif Interne UL (HT)	Tarif académiques & publics (HT)	Tarif industriels & privés (HT)
Analyse de méthylome / 8 échantillons	3 200,00 €	3 600,00 €	4 000,00 €
Analyse de méthylome / 16 échantillons	6 240,00 €	6 800,00 €	7 680,00 €
Analyse de méthylome / 32 échantillons	11 520,00 €	12 800,00 €	14 080,00 €
Bio-info (Methylation / analyse différentielle) / Par échantillon	95,00 €	105,00 €	115,00 €